

VINCIALE

illet 1900.

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 40,616,000.00

confiés à son départe-
Censeurs, ces messieurs
rapport avec tels dépôts.
ses actionnaires lors de
es directeurs.

LAPORTE

al.

U

Censeurs

AU

Québec.

es de Québec, d'Ontario

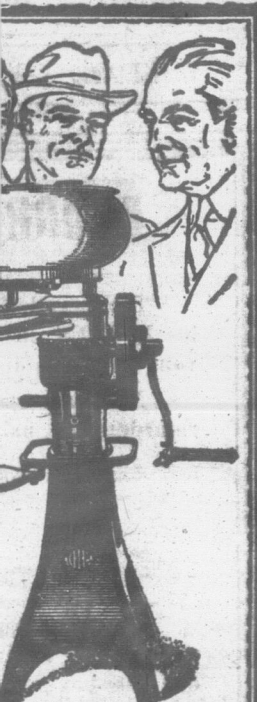
Prince-Edouard.

Protection des Brevets

avec
ways
on ou
regist-
T.

Coupon

VOTRE NOM CLAIREMENT



essin merveilleux.
Es" est démontré
rose. Tous les
la Primrose — et
se sait pourquoi.

acomptez de votre
voir de vous ren-
se. C'est le bon
tage de la cons-
te machine vous
ick-Deering vous
a des démonstra-

COMPANY

NADA

garé, Edmonton, Leth.

oon, Yorkton, Sask.

, Montréal, Québec.

Deering

ETS A BILLES

ADMINISTRATION ET PUBLICATIONS

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de

Québec..... 1.00

Cité de Québec et pays

étrangers..... 1.50

Pour les Sociétaires de

la Coopérative Fédé-

rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne

Annonces classées 25 mots, 50

sous par insertion, plus un sou

par mot additionnel au-dessus

de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces

écrite au "Bulletin de la

Ferme", limitée, 111 Côte de la

Montagne, (Edifice Morin),

Québec, Case postale 129—

Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

LE 8 AVRIL 1926

Numéro 14

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Campagne malhonnête

Hypocrisie et mensonge

Monsieur Ponton continue, dans le "Bulletin des Agriculteurs", sa campagne malhonnête contre la Coopérative Fédérée. Il trompe les faits et les apprécie à sa manière pour jeter du discrédit sur la direction de la Coopérative et saper la confiance que les cultivateurs reposent en elle. Les progrès constants, l'augmentation considérable des affaires que transige la Coopérative, troublent le sommeil des souffleurs de M. Ponton et donne le cauchemar aux commerçants dont il est le porte-parole. Si M. Ponton ne faisait que servir les intérêts de ceux qui le payent nous ne dirions trop rien, mais que, sous un masque trompeur, il lance des insinuations perfides contre une institution qui a fait ses preuves et est appelée à rendre de plus grands services encore à la classe agricole, c'est ce que nous ne saurions permettre sans manquer à notre devoir envers les douze mille sociétaires de la Coopérative Fédérée.

Dans notre numéro du 9 juillet dernier, nous démasquons la tactique de M. Ponton et de ses comparses. On accusait alors la Coopérative de payer le même prix pour le beurre "Spécial" que pour le beurre No 1, quand la maison Trudel-Ayer payait pour celui-là un quart de sou de plus que pour celui-ci.

En faisant cet avancé, M. Ponton savait, ou il aurait dû savoir, qu'il ne disait pas la vérité, puisque pas une seule livre de beurre "Spécial" n'avait encore été mise sur le marché.

La maison Trudel-Ayer était bien un quart de sou de plus, mais simplement pour jeter de la poudre aux yeux des cultivateurs et s'attirer leur clientèle.

Nous avons alors rétabli les faits et mis M. Ponton au défi de prouver ses assertions. Pris à son propre piège, M. Ponton s'est tenu coi. Nous attendons encore ses explications.

Voltaire, le grand cynique, a dit un jour: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose". M. Ponton a sans doute une foi aveugle dans cette maxime, puisqu'il revient à la charge dans le numéro du 25 mars du "Bulletin des Agriculteurs".

Cette fois, il cite des chiffres officiels, mais incomplets, des prix payés et des remises faites par la Coopérative Fédérée, et s'écrie, en se voilant pudiquement la face: "Cultivateurs, on vous trompe, les remises que l'on vous fait ne sont pas d'après les prix payés aux enchères à Montréal".

Farceur, va! Encore ici, M. Ponton fausse sciemment la vérité. En effet, il dit lui-même incidemment, afin qu'on ne le remarque pas trop—qu'une partie seulement du beurre expédié à la Coopérative est vendue aux enchères. Mais comment donc une partie peut-elle donner la moyenne de tout le beurre vendu? Il n'y a que des farceurs ou des hypocrites du genre de M. Ponton pour raisonner de cette façon-là.

L'article de M. Ponton fourmille d'erreurs de ce genre, sans compter l'omission de certaines ventes, entre autres, les chiffres qu'il donne pour les ventes des 22 août, 3 octobre, 24 octobre 1925, etc. S'il veut bien être de bonne foi, il sera lui-même forcé d'avouer qu'ils sont de nature à tromper les cultivateurs.

Signalons, en passant, quelques autres des erreurs, volontaires ou non, commises par M. Ponton dans son article si péniblement échafaudé. La quantité totale de beurre No 1 pasteurisé vendu, à l'encan et privément, par la Coopérative Fédérée, est de 62,501 boîtes et non pas 68,750, comme le dit M. Ponton. La quantité totale du beurre No 1 reçu par la Coopérative, en 1925, est de 33,955 boîtes et non pas 35,705 boîtes, comme le dit encore M. Ponton. A quelle source M. Ponton puise-t-il ses chiffres?

La Coopérative Fédérée a reçu, pendant l'année 1925, 121,040 boîtes de beurre, soit environ 35% du beurre classifié à Montréal. Sur cette quantité, 60,725 boîtes ont été vendues à l'encan et 60,315 boîtes sur le marché local et les marchés étrangers.

Les prix payés aux cultivateurs ont été établis d'après la moyenne des prix réalisés par les ventes totales de chaque semaine et jusqu'à preuve du contraire, nous continuerons de croire que c'est là la méthode la plus rationnelle, la plus juste, la plus honnête. Et tout homme d'affaires impartial admettra que nous avons raison.

En effet, que serait-il arrivé si, pendant la saison de grosse fabrication, la Coopérative eut offert aux encans du Board of Trade tout le beurre qu'elle recevait? Il y aurait eu engorgement du marché, et une baisse des prix. Car, en fin de compte, c'est toujours la loi de l'offre et de la demande qui régit le marché. Plus une denrée est abondante, moins cher elle se vend. C'est élémentaire en affaires.

C'est pourquoi, en différents temps, la Coopérative a cru devoir offrir son beurre en deux lots, afin d'en obtenir un meilleur prix.

Nous donnons ci-après quelques-unes des quantités de beurre pasteurisé reçues à différentes semaines, de même que les quantités mises en vente au Board of Trade pendant les mêmes semaines.

Beurre pasteurisé

Date	Quantités reçues	Quantités offertes à l'encan
6 juin	2139 boîtes	1600 boîtes; non vendues
13 juin	2800 "	1800 " vendues
20 juin	2892 "	2000 " "
27 juin	3217 "	2000 " "
4 juillet	3565 "	2000 " "
11 juillet	3934 "	2400 " "
8 août	2491 "	1200 " "
5 septembre	2109 "	1500 " non vendues
12 septembre	1966 "	1500 " "
19 septembre	2033 "	1000 " "
26 septembre	1813 "	750 " "
3 octobre	1710 "	750 " "
17 octobre	1036 "	900 " "

et ainsi de suite jusqu'à la fin de la saison.

Ce tableau démontre que les quantités de beurre mises en vente aux enchères sont de beaucoup inférieures aux quantités de beurre reçues chaque semaine par la Coopérative.

Le beurre non vendu aux enchères, de même que celui non offert en vente au Board of Trade, la Coopérative en dispose chez les marchands de gros ou de détail, les épiciers, hôtels, restaurants, communautés religieuses, compagnies de navigation, etc. Elle en fait même l'exportation.

Tous les mardis, la Coopérative fait l'addition de toutes les ventes de la semaine précédente, et, déduction faite des frais de vente et de transport, en distribue le produit aux fabricants.

Sans doute, ce prix ne concorde pas toujours avec celui du beurre vendu aux enchères, mais il n'en saurait être autrement puisque les prix de la moitié vendue sur le marché local ou les marchés étrangers ne sont pas les mêmes, ni les frais non plus.

M. Ponton, qui a été l'employé de M. Auguste Trudel lorsque celui-ci était gérant de la Coopérative Centrale des Agriculteurs, z'nerait-il qu'on publiât les remises faites aux cultivateurs à cette époque et lorsque M. Trudel les contrôlait. Nous affirmera-t-il qu'elles étaient faites autrement qu'elles le sont aujourd'hui par la Coopérative Fédérée? Nous attendons sa réponse. Nous lui conseillons de consulter son chef avant d'affirmer quoi que ce soit.

Voilà des détails de gérance qui sont plutôt du ressort d'une assemblée d'actionnaires, et M. J.-Arthur Paquet, le Président du Conseil Exécutif de la Coopérative, les aurait donnés, et d'autres encore, à l'assemblée générale, avec tous les documents à l'appui, si on les lui eut demandés.

M. Oscar Gatineau et M. Alexis Beaugard, de bons amis de M. Ponton, étaient présents à la dernière assemblée générale de la Coopérative. Pourquoi n'ont-ils pas demandé des explications? M. Paquet se serait fait un plaisir de leur fournir chiffres et documents. Mais voilà! M. Ponton n'aurait pu établir son pénible échafaudage pour surprendre la bonne foi des gens non avertis.

M. Ponton se garde bien aussi de parler de certains encans de 1924. Cela nuirait à sa thèse menteuse et exposerait trop le petit jeu de ses commanditaires. A ces encans, on fit des offres dérisoires pour le beurre de la Coopérative. Tandis qu'il se vendait couramment 33c et 34c, on n'en offrait que 28c et 29c.

On espérait s'emparer, à vil prix, de la quantité considérable de beurre que la Coopérative avait reçu. Mais les directeurs de celle-ci ne tombèrent point dans le panneau. Ils demandèrent aux clients de la Coopérative de continuer à lui expédier leur beurre, offrant de payer 25 sous la livre en acompte, quitte à leur remettre la balance quand le beurre aurait été vendu.

(Suite à la page 238)